

ensemble améliorons l'accès aux services du quotidien

**Schéma départemental d'amélioration
de l'accessibilité des services au public**



SEINE-MARITIME

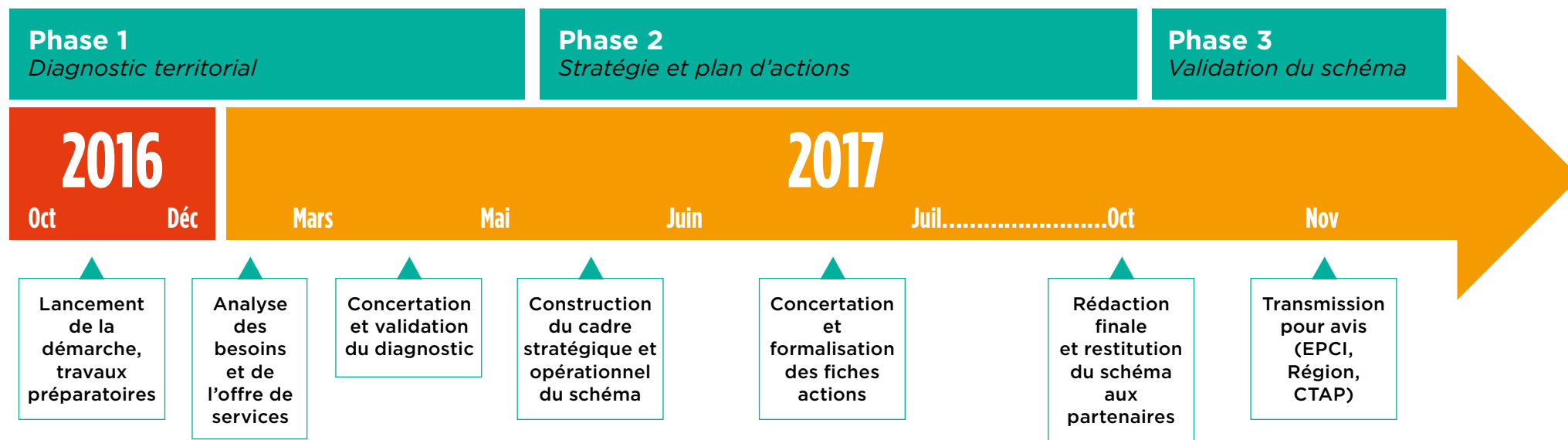


Un schéma : pour quoi faire ?

Essentielle au maintien du lien social et à l'attractivité de nos territoires, ruraux comme urbains, l'accessibilité des services au public constitue une préoccupation majeure des élus et des citoyens. C'est également un enjeu central dans les politiques d'égalité et de solidarité territoriales menées par l'État et le Département de la Seine-Maritime. C'est pourquoi le Département et la Préfecture, accompagnés du cabinet Edater, mènent depuis le mois de novembre 2016 un travail d'analyse des services existants, des attentes et des besoins sur le territoire départemental.

L'objectif est de définir, à l'échéance de l'été 2017, une stratégie et un programme d'actions pour une période de six ans, destinés à améliorer l'offre de services au public. Ils seront formalisés dans un document intitulé «Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public», en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Comment va-t-on travailler ?



Services au public ? Accessibilité ? De quoi parle-t-on ?

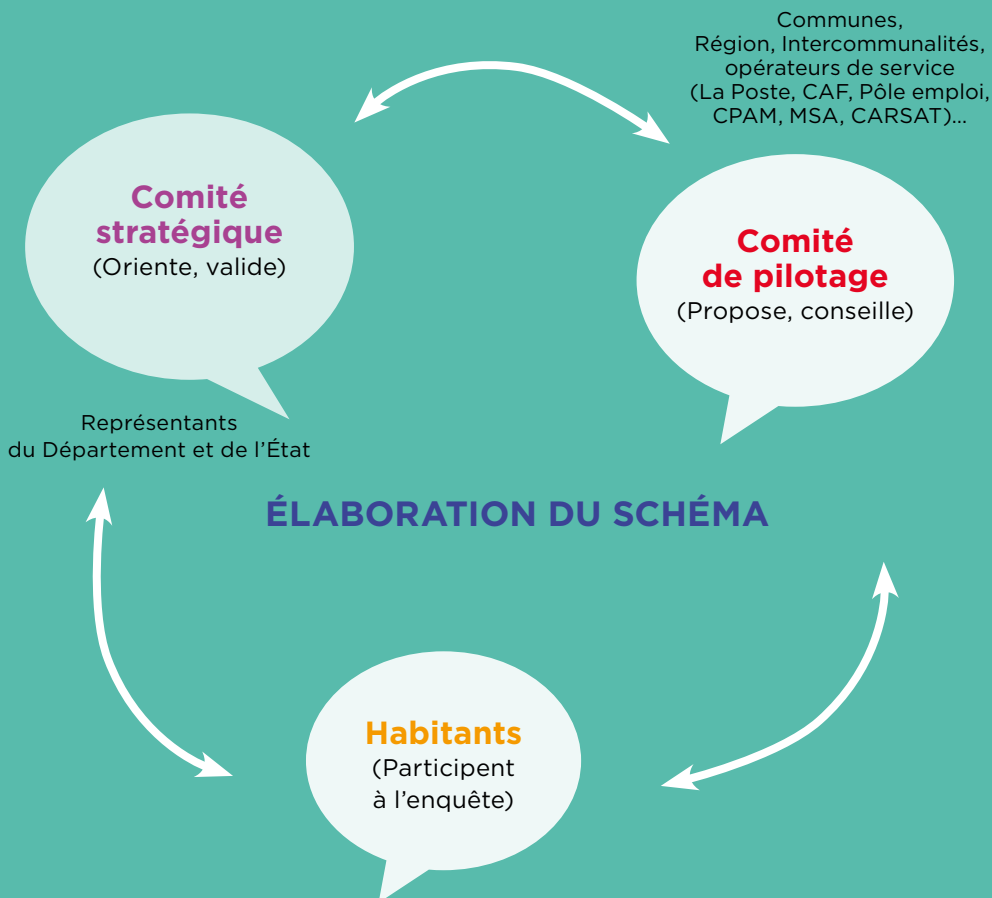
L'élaboration du schéma en Seine-Maritime prend en compte 7 thématiques de services : services du quotidien (commerces de proximité, poste...), services de santé (médecins, pharmacies...), services publics, sociaux et de l'emploi (centre médico-social, CPAM, CAF, Pôle emploi...), services à la personne (petite enfance, personnes âgées, personnes handicapées...), services de

transport (SNCF, autocars...), numérique (internet, téléphonie mobile) et services d'information et d'accès au droit.

La notion d'accessibilité intègre l'ensemble des conditions d'accès aux services, qu'elles soient physiques (maillage territorial, transports, horaires...) ou dématérialisées (couverture internet haut débit, services en ligne...)

Qui va être associé ?

Après une phase de consultation de la population, l'élaboration du schéma sera menée en étroite collaboration avec les acteurs du territoire et les opérateurs de services.



Vos contacts pour toute information sur la démarche :

Département de la Seine-Maritime : Hugues Lemaire - 02 35 03 53 99
hugues.lemaire@seinemaritime.fr

Préfecture de la Seine-Maritime : Pascal Barbette - 02 32 76 53 96
pascal.barbette@seine-maritime.gouv.fr